

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de politique extérieure
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
apk.cpe@parl.admin.ch

Etat : décembre 2011

La Commission de politique extérieure du Conseil national pendant la 48^e législature (2007 – 2011)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007 – 2011)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Perspective

1 Mandat

Aux termes de l'art. 44, al. 1, de la Loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau datée du 8 novembre 1991, la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

Politique extérieure : neutralité, diplomatie, relations internationales, organisations internationales, aide au développement, aide financière, coopération technique, aide humanitaire et droits de l'homme.



Politique économique extérieure : relations Suisse-UE, relations AELE-EEE, accords avec l'étranger, questions monétaires, relations avec le FMI, mesures de politique commerciale et économique en faveur des pays en voie de développement, relations de la Suisse avec la Banque mondiale.

2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007 – 2011)

21 Répartition par type d'objet

La CPE-N a procédé à l'examen préalable de 292 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiatives populaires	0	
b.	Projets d'arrêtés du Conseil fédéral	47	
c.	Rapports du Conseil fédéral	26	
d.	Co-rapports	8	
e.	Consultation sur un projet d'ordonnance du Conseil fédéral	31	
f.	Examen préalable des initiatives parlementaires	6	6 « ne pas donner suite »
g.	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CPE-E	0	
h.	Examens préalables d'initiatives des cantons	2	2 « ne pas donner suite »
i.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase, iv. commission)	0	
j.	Projet émanant de l'autre conseil (iv. pa. élaborées par une commission du Conseil des Etats)	1	
k.	Interventions de la commission	15	9 motions / 6 postulats
l.	Motions de l'autre conseil (et motions du Conseil national modifiées par le Conseil des Etats)	5	
m.	Pétitions	16	2 « donner suite » / 14 « ne pas donner suite »
n.	Objets internes	132	
o.	Cas particuliers	3	
	Total	292	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral :

- [07.095](#) Combat contre les actes terroristes contre la sécurité nucléaire et maritime. Conventions et protocoles
- [08.028](#) Coopération au développement. Financement des mesures de politique économique et commerciale. Continuation
- [08.029](#) Accord sur la libre circulation. Reconduction et extension à la Bulgarie et à la Roumanie



- [08.030](#) Coopération technique et aide financière en faveur des pays en développement 2008 – 2011. Continuation
- [08.039](#) Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
- [08.040](#) Relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Rapport 2008
- [08.043](#) Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral
- [08.045](#) La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. 9ème rapport
- [08.082](#) Aide monétaire internationale. Poursuite
- [09.055](#) Réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE. Contribution de la Suisse en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie
- [09.078](#) Continuation de la coopération au développement. Rapport
- [09.090](#) Facilitation et sécurité douanières. Accord avec la Communauté européenne
- [10.022](#) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure. Adhésion
- [10.030](#) Développement de l'acquis de Schengen. Reprise des bases légales du Fonds pour les frontières extérieures
- [10.076](#) Coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI. Poursuite
- [10.081](#) Banques multilatérales de développement. Participation à l'augmentation du capital
- [10.085](#) Aide publique au développement. Augmentation
- [10.086](#) Evaluation de la politique européenne de la Suisse. Rapport
- [10.088](#) Relation entre la Suisse et les agences européennes. Rapport
- [10.096](#) Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. Protocole additionnel
- [11.037](#) Aide humanitaire internationale. Prolongation et augmentation du crédit-cadre
- [11.040](#) Mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine. Continuation
- [06.105](#) Nations Unies. Protocole facultatif contre la torture (*CAJ, co-rapport*)
- [07.074](#) Programme MEDIA 2007 – 2013. Accord avec la Communauté Européenne. Message complémentaire (*CTT, co-rapport*)
- [07.100](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (*CPS, co-rapport*)
- [09.038](#) Opération NAVFOR Atalanta. Service d'appui à l'étranger et révision de la LAAM (*CPS, co-rapport*)
- [10.075](#) Programme de consolidation 2012 – 2013 (*CdF, co-rapport*)
- [10.095](#) Promotion civile de la paix. Crédit-cadre 2012 – 2015 pour trois Centres de Genève (*CPS, co-rapport*)
- [10.098](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (*CPS, co-rapport*)
- [10.099](#) Promotion civile de la paix au DDPS. Crédit-cadre 2012 – 2015 (*CPS, co-rapport*)
- [09.025](#) Accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon
- [09.030](#) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Colombie et accord agricole entre la Suisse et la Colombie
- [09.072](#) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe. Approbation
- [10.082](#) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le Pérou. Approbation
- [11.061](#) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hong Kong. Approbation
- [07.093](#) Accords généraux d'emprunt du FMI. Renouvellement de la participation de la Suisse
- [09.039](#) Fonds monétaire international. Contribution extraordinaire limitée dans le temps pour augmenter les ressources
- [10.079](#) Fonds monétaire international. Adhésion aux Nouveaux accords d'emprunt modifiés
- [10.080](#) Fonds monétaire international. Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire



- [09.052](#) Rapport de politique étrangère 2009
- [10.111](#) Rapport de politique étrangère 2010
- [08.008](#) Politique économique extérieure 2007. Rapport
- [09.007](#) Politique économique extérieure 2008. Rapport
- [10.009](#) Politique économique extérieure 2009. Rapport
- [11.008](#) Politique économique extérieure 2010. Rapport
- [05.077](#) FIPOI. Aides financières (OMC I)
- [08.050](#) FIPOI. Aides financières (OMC II)
- [09.059](#) FIPOI. Aides financières à l'OMC (extension intra muros)
- [10.053](#) FIPOI. Aides financières à l'OMC (extension extra muros)
- [08.063](#) FIPOI. Aides financières au CICR
- [08.025](#) FIPOI. Aides financières au CERN
- [07.097](#) FIPOI. Aides financières à l'UICN
- [08.038](#) Traités internationaux conclus en 2007. Rapport
- [09.040](#) Traités internationaux conclus en 2008. Rapport
- [10.046](#) Traités internationaux conclus en 2009. Rapport
- [11.032](#) Traités internationaux conclus en 2010. Rapport
- [08.019](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2007. Rapport
- [09.017](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2008. Rapport
- [10.006](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2009. Rapport
- [11.006](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2010. Rapport

Les résumés des messages, des rapports et des délibérations sont disponibles sur Curia Vista (cf. liens ci-dessus) ou sur la page du Service de documentation présentant la [Rétrospective](#), où ils sont classés par thèmes.

23 Elaboration d'un projet

La CPE-N n'a soumis aucun objet de ce type à son conseil.

24 Projets d'acte de l'autre conseil

La CPE-N a invité le Bureau du Conseil national et les délégations permanentes de l'Assemblée fédérale à lui adresser un co-rapport avant qu'elle ne soumette à son conseil un projet d'acte destiné à mettre en œuvre l'initiative parlementaire suivante :

- [09.472](#) Iv. pa. CPE-E : Amélioration de l'efficacité et de la coordination des activités internationales de l'Assemblée fédérale

25 Examens préalables

Remarques concernant les examens préalables d'iv. pa. / iv. ct. au sein de la CPE-N :

- Pendant la période sous revue, la commission a procédé à l'examen préalable des initiatives parlementaires suivantes :
 - [07.414](#) Iv. pa. Schlüer. Initiative suisse en vue d'adapter les Conventions de Genève Proposition : ne pas donner suite. Après l'examen préalable de la CPE-E et sa proposition de ne pas donner suite à l'initiative, la CPE-N s'est ralliée à cette position et propose de ne pas donner suite à l'initiative.



- [08.442](#) Iv. pa. Rennwald. Relance de l'adhésion à l'Union européenne
Proposition : ne pas donner suite
- [08.467](#) Iv. pa. Groupe V. Retrait de la demande d'entrée dans l'Union européenne
Proposition : ne pas donner suite
- [09.476](#) Iv.pa. Reimann Lukas. Aide au développement. La faire dépendre davantage du respect des droits de l'homme
Proposition : ne pas donner suite
- [09.527](#) Iv.pa. Groupe V. Activation de la clause de sauvegarde par le Parlement
Proposition : ne pas donner suite
- [11.423](#) n Iv.pa. Vischer Daniel. Interdire les importations de produits provenant d'implantations israéliennes situées dans les territoires occupés par Israël
Proposition : ne pas donner suite
- Pendant la période sous revue, la commission a examiné deux initiatives déposées par un canton :
 - [08.300](#) Iv. ct. GE : Pour un soutien concret et direct de la Suisse aux Roms de Roumanie
Proposition : ne pas donner suite.
 - [09.325](#) Iv. ct. BE : Relèvement de l'aide au développement
Proposition : ne pas donner suite

26 Interventions

Remarques concernant l'élaboration des interventions déposées par la CPE-N et l'examen des motions du Conseil des Etats :

Interventions de la CPE-N :

- [07.3000](#) Po. CPE-N (06.411). Activités des ONG dans les territoires palestiniens et en Israël
Le Conseil national a adopté le postulat.
- [08.3241](#) Po. CPE-N. Politique énergétique extérieure de la Suisse.
Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le point 1 du postulat et d'adopter le point 2. Le Conseil national a adopté le postulat dans son ensemble (points 1 et 2 compris).
- [08.3242](#) Mo. CPE-N. 0,4 pour cent du RNB en faveur de l'aide publique au développement à partir de 2009.
Cette motion a été adoptée par les deux conseils, bien que le Conseil fédéral ait demandé son rejet.
- [09.3006](#) Po. CPE-N (08.300). Programmes de soutien aux Roms
Le Conseil national a adopté le postulat.
- [09.3015](#) Mo. CPE-N. Guerre civile au Sri Lanka. Engagement de la Suisse.
Le Conseil national a adopté la motion. La CPE-E ayant déposé une motion de teneur identique ([09.3358](#)) qui a été adoptée par le Conseil des États, la présente motion est considérée comme adoptée.



- [09.3016](#) Mo. CPE-N. Guerre civile au Sri Lanka. Pas de renvois de requérants d'asile tamouls.
Le Conseil national a rejeté la motion.
- [09.3360](#) Mo. CPE-N. Qui conduit l'OCDE ? Le Conseil des ministres ou le G-20 ?
La motion a été adoptée par le Conseil national puis modifiée par le Conseil des Etats.
Le Conseil national a ensuite adhéré à la modification du Conseil des Etats.
- [09.3361](#) Mo. CPE-N. Accords de double imposition. Consultation des Commissions de politique extérieure.
Le Conseil national a adopté la motion.
- [09.3471](#) Mo. CPE-N. Aide d'urgence dans la zone de conflit au Sri Lanka.
Le Conseil national a rejeté la motion.
- [09.3472](#) Po. CPE-N. Commission d'enquête internationale pour le Sri Lanka.
Le Conseil national a adopté le postulat.
- [09.3774](#) Mo. CPE-N. Monastères arméniens en Turquie. Reconnaissance des droits de la minorité syriaque.
Le Conseil national a adopté la motion.
- [09.3978](#) Mo. CPE-N. Pas de visas pour les ressortissants libyens
Le Conseil national a retiré la motion.
- [10.3365](#) Po. CPE-N. Importation de métaux précieux en Suisse et législation en matière de blanchiment d'argent
Le Conseil national a rejeté le postulat.
- [10.3636](#) Po. CPE-N. Ratification des conventions OIT
Le Conseil national a rejeté le postulat.
- [10.3637](#) Po. CPE-N. Statut d'observateur de l'OIT auprès de l'OMC
Le Conseil national a rejeté le postulat.
- [11.4038](#) Mo. CPE-N (11.2017). Suppression de toute discrimination à l'égard de la minorité kurde en Syrie
Le Conseil national a adopté la motion.

Examen des motions du Conseil des États :

- [09.3358](#) Mo. CPE-E. Guerre civile au Sri Lanka. Engagement de la Suisse
cf. [09.3015](#) plus haut (motion de même teneur).
La CPE-N ayant déposé une motion de teneur identique ([09.3015](#)) qui a été adoptée par le Conseil national, la présente motion est considérée comme adoptée.
- [09.3719](#) Mo. CE. Les fondements de notre ordre juridique court-circuité par l'ONU
La CPE-N a adopté la motion par 10 voix contre 1 et 10 abstentions.
- [10.3005](#) Mo. CPE-E. Mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants
La CPE-N a proposé, par 12 voix contre 9, d'adopter la motion selon sa proposition d'amendement.



- [10.3354](#) Mo. CPE-E. Base légale pour la conclusion de traités internationaux par le Conseil fédéral
La CPE-N a adopté la motion par 11 voix contre 10 et 3 abstentions.

27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

Le Conseil fédéral a informé la commission sur des questions et des événements importants. Conformément à *l'art. 152, al. 2, LParl*, la CPE-N a ainsi pu prendre position notamment sur les sujets suivants :

- Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur une demande d'entraide administrative de l'Internal Revenue Service (fisc américain) concernant UBS SA ;
- Crise entre la Suisse et la Libye à la suite de l'arrestation d'un des fils du chef de l'Etat libyen, Mouammar Khadafi, à Genève en juillet 2008 ;
- Réunion de printemps du FMI.

En vertu de *l'art. 152, al. 3, LParl*, la commission a été consultée sur les objets suivants :

- OMC : Cycle de Doha – modification et ajustement du mandat de négociation
- Accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire. Mandat de négociation ;
- Mandat de négociation en vue d'un accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Inde ;
- Mandat de négociation en vue de la conclusion d'une convention additionnelle relative au Fonds pour les frontières extérieures ;
- Contribution de la Suisse en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne ;
- Mandat de négociation en vue d'un accord de libre-échange entre les États de l'AELE et des États de l'Europe du Sud-Est ;
- Mandats de négociations en vue d'accords de libre-échange avec la Russie et l'Ukraine ;
- Mandat de négociation pour un accord sur la participation de la Suisse aux programmes de navigation par satellite de l'UE Galileo et EGNOS ;
- Mandats de négociation pour la révision d'accords de double imposition en vue de la mise en œuvre des standards de l'OCDE relatifs à l'assistance administrative en matière fiscale ;
- Priorités définies par le Conseil fédéral pour la 64^e session annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- Mandat de négociation en vue d'un accord de libre-échange avec Hong Kong ;
- Mandat du Conseil fédéral pour la conférence sur le climat de Copenhague ;
- Mandat de négociation pour un accord entre la Suisse et l'UE concernant la coopération avec l'Agence européenne de défense (AED) ;
- Mandat de négociation pour un accord entre la Suisse et l'UE concernant le commerce des droits d'émission ;
- Adaptation du mandat de négociations entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité et entretiens exploratoires sur d'autres questions d'énergies ;
- Extension du mandat de négociation existant pour un accord de libre-échange AELE-Russie aux autres membres de l'Union douanière (Belarus et Kazakhstan) ;
- Ouverture de négociations relatives à un accord de coopération avec l'UE dans le domaine de la concurrence ;
- Ouverture de négociations sur un accord bilatéral entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la sécurité des produits chimiques (REACH) ;



- Mandat de négociation pour un accord de libre-échange entre la Suisse et la République populaire de Chine ;
- Troisième actualisation de l'annexe II à l'Accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE (ALCP) concernant la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale ;
- Mandat de négociation pour un accord de libre-échange entre l'AELE et la République socialiste du Vietnam ;
- Priorités de la Suisse pour la 66e session de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- Mandat de négociation relatif à l'extension de l'accord sur le transport aérien entre la Suisse et l'UE aux droits de cabotage ;
- Reconnaissance de l'indépendance du Sud-Soudan ;
- Mandat de négociation en vue de la mise à jour et de l'extension de certains accords relatif aux échanges de produits agricoles.

Selon l'art. 152, al. 3^{bis}, LParl :

- Accord entre la Suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité. Application provisoire ;
- Application à titre provisoire de l'Accord supplémentaire entre la Communauté européenne, la République d'Islande, le Royaume de Norvège, la Confédération suisse et le Liechtenstein sur les modalités de la participation de ces Etats au Fonds pour les frontières extérieures ;
- OMC : Quatrième révision de l'initiative pharmaceutique – Approbation et mise en œuvre des résultats ;
- Accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE (ALCP) : mise à jour de l'annexe III.

Selon l'art. 152, al. 5, LParl :

- Rapport de la Suisse au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Consultation ;
- Destruction de documents en connexion avec une procédure pénale et coopération avec des services de renseignement étrangers. Information.

Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, la CPE-N, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl, a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. En résumé, la liste des activités qu'elle a menées ou des sujets qu'elle a abordés à ce titre comprend :

- Politique extérieure de la Suisse. Priorités 2008 et perspectives pour 2009 – 2011. Entretien avec la cheffe du DFAE ;
- Politique européenne de la Suisse. Priorités 2008 et perspectives pour 2009 – 2011. Entretien avec la cheffe du DFAE et la cheffe du DFE ;
- Libre circulation des personnes. Auditions menées conjointement avec la CPE-E ;
- Statut du Kosovo. Contexte international et position de la Suisse ;
- Accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire. Auditions ;
- L'Organisation mondiale de la santé. Activité et défis ;
- Contribution à l'élargissement aux dix nouveaux États membres de l'Union européenne depuis 2004. État de la mise en œuvre ;
- Auditions en vue d'un accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Inde ;
- Accord de libre-échange AELE – Colombie et accord agricole bilatéral Suisse – Colombie. Auditions ;
- Éventuelle candidature, à moyen terme, de la Suisse au Conseil de sécurité. Auditions ;
- L'Organisation internationale du travail (OIT). Approfondissement ;
- Gestion du personnel et réseau extérieur du DFAE. Approfondissement ;



- Projets de l'OCDE en matière de politique fiscale. Stratégie du Conseil fédéral ;
- Instruments à disposition du Parlement suisse pour les relations avec l'UE. Délégation AELE/PE ;
- Présidence de la 65^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Entretien avec M. Joseph Deiss ;
- Crise de la dette en Grèce et plan de secours pour l'Euro ;
- Aéroport de Zurich. Etat des négociations avec l'Allemagne ;
- La Suisse et son groupe de vote dans les institutions de Bretton Woods ;
- Rapport Kosovo du Conseil de l'Europe. Audition du Rapporteur Dick Marty ;
- Relations Suisse – UE. Prochaines étapes ;
- Stratégie du Conseil fédéral concernant la conclusion de conventions de double imposition avec des pays en développement et des pays émergents ;
- Relations économiques du Canton du Tessin avec l'Italie. Auditions ;
- Aide humanitaire dans le contexte actuel. Approfondissement ;
- Crise de la dette en Europe et accords dans le domaine fiscal. Approfondissement ;
- Entretiens avec les chefs de département concernés, notamment sous les rubriques « Actualités du DFAE », « Actualités du DFE » et « Actualités de politique européenne ».

Chaque année, la commission effectue un voyage d'information à l'étranger, en vue de s'informer sur le pays concerné et sur les relations qu'il entretient avec la Suisse, d'une part, et de développer les relations bilatérales au niveau parlementaire, d'autre part. La commission s'est rendue en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et au Kosovo (2008), à Cuba et à Haïti (2009), en Egypte (2010), et au Royaume-Uni et en Irlande (2011).

28 Coordination avec les autres commissions

La commission a présenté des co-rapports sur les objets suivants :

- [06.105](#) Nations Unies. Protocole facultatif contre la torture (*CAJ*)
- [07.074](#) Programme MEDIA 2007-2013. Accord avec la Communauté Européenne. Message complémentaire (*CTT*)
- [07.100](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (*CPS*)
- [09.038](#) Opération NAVFOR Atalanta. Service d'appui à l'étranger et révision de la LAAM (*CPS*)
- [10.075](#) Programme de consolidation 2012 – 2013 (*CdF*)
- [10.095](#) Promotion civile de la paix. Crédit-cadre 2012 – 2015 pour trois Centres de Genève (*CPS*)
- [10.098](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (*CPS*)
- [10.099](#) Promotion civile de la paix au DDPS. Crédit-cadre 2012 – 2015 (*CPS*)

Le nombre relativement important d'objets traités dans le cadre de la procédure de co-rapport prévu à l'*art. 49, al. 4, LParl*, s'explique par la mondialisation et l'interpénétration croissante des politiques intérieure et extérieure. En effet, de nombreux objets relevant principalement de la politique intérieure présentent aussi une autre dimension sur laquelle la CPE-N doit prendre position en sa qualité de commission compétente pour la politique extérieure et la politique économique extérieure.

La collaboration entre les commissions dans le cadre de la procédure de co-rapport peut être qualifiée de positive, puisqu'elle a contribué à clarifier la situation et permis aux membres des commissions de se prononcer en toute connaissance de cause.



3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Geri Müller
- Président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Christa Markwalder

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Aebi, Allemann, Amacker-Amann, Barthassat, Brunshwig Graf, Estermann, Favre, Fehr Hans-Jürg, Fehr Mario, Haller (nouveau membre à partir du printemps 2009), John-Calame, Lang, Markwalder, Mörgeli, Moser, Müller Geri, Müller Walter, Rechsteiner Rudolf, Reymond, Riklin, Schibli, Sommaruga Carlo, Stahl, Stamm, Wehrli, Wobmann
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
Galladé remplace Allemann à partir du printemps 2009
Schlüer remplace Schibli à partir du printemps 2009
Fiala remplace Favre à partir du printemps 2009
Haller, nouveau membre à partir du printemps 2009
Lumengo remplace Galladé à partir de l'hiver 2009
Büchel remplace Wobman à partir de l'hiver 2010
Fässler-Osterwalder remplace Rechsteiner à partir du printemps 2010
Schneider-Schneiter remplace Amacker-Amann à partir de l'automne 2010

33 Sous-commission(s)

La commission a institué une sous-commission chargée de préparer et de garantir le bon déroulement du voyage d'information effectué à Haïti et à Cuba (2009), en Egypte (2010), et au Royaume-Uni et en Irlande (2011).

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 44 séances, équivalant à 53,5 jours de séance ou 331,25 heures (soit 6,2 heures par jour de séance en moyenne).

Au total, 13 séances se sont déroulées en période de session, équivalant à 6,5 jours de séance ou 13,5 heures (soit 2,1 heures par jour de séance en moyenne).

42 Sous-commissions

Ces travaux ont exigé au total 5 séances, équivalant à 2,5 jours de séance ou 4,25 heures (soit 1,7 heure par jour de séance en moyenne).



5 Remarques sur les travaux de la commission

51 Politique européenne

La poursuite de l'application de l'accord de libre circulation et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie ([08.029](#)) a été au centre des activités de la commission durant la première moitié de la législature. Le Conseil fédéral a en effet présenté à l'Assemblée fédérale un message accompagné de deux arrêtés fédéraux, l'un sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et l'autre sur l'extension de cet accord à la Bulgarie et à la Roumanie. Au sein de l'Assemblée, les débats ont presque exclusivement porté sur une question plutôt institutionnelle et juridique : dans l'optique d'un référendum, il s'agissait de déterminer si ces deux arrêtés recouvraient un seul et même sujet ou s'ils devaient être traités séparément. Les commissions et les conseils ayant défendu des avis divergents sur cette question, une conférence de conciliation a été nécessaire pour achever le traitement de cet objet : c'est finalement la position du Conseil des États – qui préconisait de traiter les arrêtés comme faisant partie d'un seul projet – qui a prévalu sur celle du Conseil national (favorable à ce que ceux-ci fassent l'objet de deux projets séparés).

52 Coopération internationale

La CPE-N a par ailleurs examiné le message proposant l'ouverture d'un septième crédit de programme de 800 millions de francs destiné à financer les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement pour la période 2008 – 2012 ([08.028](#)). Parallèlement, la commission a traité le message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement ([08.030](#)). Ce dernier prévoit d'allouer un crédit d'environ 4500 millions de francs en vue d'assurer la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement pour une période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Les commissions et les conseils ont principalement débattu de la stratégie menée sur le front de l'aide au développement et du montant du financement prévu pour les années à venir. La nécessité d'aider les pays du Sud n'a cependant pas été remise en cause. Finalement, une majorité a pu se dégager au sein des deux conseils pour demander au Conseil fédéral de présenter, avant la fin de l'année 2009, un message additionnel proposant une augmentation du financement accordé à l'aide au développement afin d'atteindre 0,5 pour cent du RNB en 2015.

À défaut de message, le Conseil fédéral a présenté un rapport ([09.078](#)) dans lequel il a indiqué que l'état des finances ne permettait pas d'augmenter le montant des crédits avant 2013. Le 11 janvier 2010, la CPE-E a décidé de renvoyer le rapport au Conseil fédéral en chargeant ce dernier de lui soumettre un message ; elle entendait ainsi permettre aux Chambres fédérales de décider elles-mêmes d'augmenter ou non l'aide publique au développement. Le Conseil des États s'est rallié à cette proposition ; par contre, le Conseil national a décidé de refuser le renvoi du rapport. Au cours du deuxième trimestre 2010, la CPE-E et le Conseil des États ont décidé de maintenir leur position.

Le Conseil fédéral a finalement présenté un message dans lequel il présentait des pistes pour faire passer la part de l'aide publique au développement de la Suisse à 0,5% du RNB ([10.085](#)) ; il a proposé d'augmenter les deux crédits-cadres mis en œuvre par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) de 640 millions de francs pour les années 2011 et 2012. Les ressources additionnelles affectées à la coopération bilatérale au développement dans les domaines de l'eau et du climat permettraient de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Sur le plan de la coopération multilatérale, les fonds supplémentaires seraient utilisés dans le cadre de l'engagement envers les banques multilatérales de développement. La CPE-N a adopté l'arrêté fédéral en faveur de la DDC par 14 voix contre 10 et 2 abstentions et celui en faveur du SECO par 15 voix contre 10 et 1 abstention. Le Conseil national a suivi sa commission en acceptant les deux arrêtés fédéraux.



La CPE-N a également examiné le projet du Conseil fédéral proposant que la Suisse participe aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement à hauteur de 167 millions de francs ([10.081](#)), afin de permettre à ces institutions de continuer à remplir leur mission dans le contexte de crise financière et économique. La CPE-N a approuvé l'arrêté fédéral correspondant par 18 voix contre 8 et le Conseil national s'est rallié à la recommandation de sa commission.

La CPE-N puis le Conseil national ont également approuvé l'arrêté fédéral portant sur la prolongation et l'augmentation de 290 millions de francs du quatrième crédit-cadre pour la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI ([10.076](#)). Cette augmentation garantira la poursuite de l'aide aux Etats d'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique jusqu'à fin 2012. Elle permettra plus précisément de favoriser la transition vers des systèmes démocratiques et pluralistes et de soutenir le développement économique.

La commission s'est également penchée sur le projet de contribution de la Suisse en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie au titre de la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie ([09.055](#)) présenté par le Conseil fédéral et l'a approuvé tel quel.

53 Politique économique extérieure

La stabilité du système financier et monétaire mondial suite à la crise économique et financière a également été au centre des préoccupations de la CPE-N, surtout durant la seconde moitié de la législature. Estimant qu'il était dans l'intérêt de la Suisse de participer aux efforts internationaux pour endiguer cette crise et de jouer un rôle important au sein du Fonds monétaire international (FMI), la CPE-N a décidé, d'une part, d'accepter l'adhésion de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt modifiés, qui représentent le filet de sécurité financière du FMI lors de crises présentant une menace pour le système monétaire et financier international ([10.079](#)), d'autre part, d'approuver un crédit d'engagement de 950 millions de francs en vue de l'octroi d'une garantie à la Banque nationale suisse dans le cadre d'un prêt au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI ([10.080](#)), et enfin, d'entrer en matière sur un crédit-cadre supplémentaire de 12,5 milliards de francs sous forme de garanties, en vue d'une contribution extraordinaire limitée dans le temps destinée à augmenter les ressources du FMI ([09.039](#)). Le Conseil national a suivi les décisions de sa commission.

L'examen de la contribution visant à augmenter les ressources du FMI ([09.039](#)) a été reporté deux fois au Conseil national. De l'avis de la chambre basse, cet objet devait être traité en même temps que le message concernant le crédit de programme complémentaire en vue de faire passer la part de l'aide publique au développement de la Suisse à 0,5 % du RNB d'ici à 2015 (voir plus haut), ceci afin d'assurer un examen global et cohérent de la participation financière de la Suisse au FMI et des différentes contributions liées à l'aide au développement. La situation s'est débloquée lors de la séance de la CPE-N de janvier 2011 ; cette dernière ayant accepté à cette occasion d'augmenter l'aide publique au développement, l'arrêté relatif à la contribution en faveur du FMI a également pu être approuvé.

Enfin, la CPE-N a débattu des rapports 2007, 2008, 2009 et 2010 sur la politique économique extérieure.

54 Nations Unies

Au courant de l'année 2009, les CPE se sont penchées à plusieurs reprises sur le rapport du DFAE sur les implications d'une éventuelle candidature suisse à moyen terme au Conseil de sécurité. Le 25 octobre 2010, la CPE-N était invitée à se prononcer sur cette question, en



vertu de l'art. 152, al. 3, LParl, et s'est déclarée favorable, par 16 voix contre 6, à une candidature de la Suisse. La majorité de la CPE-N a estimé qu'une adhésion au Conseil de sécurité constituerait pour la Suisse une excellente opportunité pour développer et renforcer son réseau international. Par cette adhésion, la Suisse disposerait par ailleurs d'une importante plate-forme d'échanges qui lui permettrait de défendre ses intérêts et de promouvoir ses valeurs au niveau international.

55 Politique étrangère en général

En outre, la CPE-N a examiné les rapports de politique étrangère 2009 ([09.052](#)) et 2010 ([10.111](#)). Ce rapport donne un aperçu des principales activités entreprises par la Suisse dans ce domaine depuis la parution du rapport de 2007 et présente en détail les difficultés rencontrées et les défis qui restent à relever. En lui donnant une nouvelle forme de présentation, le Conseil fédéral a répondu à la proposition déposée par la CPE-E dans son postulat ([06.3417](#)), qui visait à réunir les multiples rapports sur la politique extérieure en un seul et unique rapport annuel qui couvrirait l'ensemble des activités de politique extérieure de la Suisse.

6 Perspective

Sujets importants à traiter pendant la 49^e législature (2011 – 2015) en fonction des domaines de compétences de la CPE-N (selon l'état actuel des connaissances) :

La commission continuera de se pencher sur le développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne. Elle s'informerera en particulier régulièrement sur l'évolution de la coopération avec l'UE dans le cadre des accords de Schengen/Dublin. Les questions institutionnelles qui se posent dans le contexte des accords bilatéraux – qui comprennent entre autres, les modalités de l'adaptation des accords aux développements de l'acquis communautaire, l'interprétation des accords et le règlement des différends – seront également soigneusement examinées par la CPE-N ; la nature de l'approche dans la poursuite et le développement des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE fera l'objet de débats approfondis et la commission y participera activement.

Le statut et le rôle de la Suisse au sein des Nations unies constitueront un deuxième axe des travaux de la commission ; la participation de la Suisse aux travaux de l'ONU en tant que membre depuis son adhésion en 2002 constitue un thème important pour la CPE-N et cette dernière suivra les activités de l'ONU et s'informerera des développements liés à la participation de la Suisse, soit en recourant aux mécanismes de consultations prévus à l'art. 152 LParl, soit en s'adressant au chef du DFAE dans le cadre des discussions sur des sujets d'actualité. Les réformes de l'ONU occuperont également une place importante dans les discussions de la commission.

En troisième lieu, la commission poursuivra ses travaux sur la participation bilatérale et multilatérale de la Suisse dans le cadre de la coopération internationale. Sur le plan multilatéral, outre l'ONU, l'OCDE et les institutions de Bretton Woods jouent à cet égard un rôle important. La commission examinera la politique et les activités de la Suisse et participera à la définition de la stratégie à suivre dans le cadre de la coopération au développement, de l'aide humanitaire, de la promotion civile de la paix et des droits de l'homme, ainsi que de l'aide économique et de l'aide monétaire. Elle se penchera notamment sur les crédits-cadre destinés à financer les différentes activités sectorielles et examinera l'orientation stratégique et les priorités des politiques menées. A ce titre, en début de nouvelle législature, elle étudiera le message concernant la coopération internationale : continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération, continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, continuation de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI, continuation du



financement des mesures de la politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement.

La commission va également continuer de s'intéresser de près à l'évolution des relations économiques et financières de la Suisse avec les États tiers et demandera des informations à ce sujet, soit en recourant aux mécanismes de consultation prévus à l'*art. 152 LParl*, soit en s'adressant au chef du département compétent dans le cadre des discussions sur des sujets d'actualité.

Enfin, la commission suivra l'évolution de la situation internationale, ainsi que celle des relations diplomatiques de la Suisse.